

# L'INFO Relais Petite Enfance



Actus administratives

**Des réformes à la pelle !**



Évolution du complément de libre choix du mode de garde (CMG) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025

Assistantes maternelles  
et parents

## Sommaire Septembre 2025

### Actus administratives



- Evolution du CMG à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- L'application pour vous accompagner : *Monpajemploi au quotidien*

### Pour aller plus loin



La période d'adaptation : une étape à ne pas manquer ...

### A vos agendas !



- Les matinées d'éveil
- Sortie ferme pédagogique

**Relais Petite Enfance**  
Parc d'Entreprises Brunehaut  
115 rue André Mancey  
62470 CALONNE-RICOUART

03 68 89 04 34

✉ rpe@bruaysis.fr

www.bruaysis.fr

Facebook : @SIVOM du Bruaysis

Ouvert du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

les samedis 13 et 27 septembre 2025  
de 9h00 à 12h00

Chers parents,

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) est une prestation familiale qui permet de prendre en charge une partie des dépenses liées à l'accueil des enfants au domicile d'un assistant maternel ou à la garde d'enfants à domicile, lorsque les parents emploient directement l'intervenant.

Le CMG évolue à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, qu'est-ce qui va changer pour vous ?

#### En quoi consiste cette réforme ?

La réforme vise à mieux prendre en compte les besoins des familles dans certaines situations (*choix du mode de garde, composition de la famille ...*), à mieux accompagner financièrement les parents ayant des besoins d'accueil importants ou des revenus modestes. Le CMG s'adaptera au nombre d'heures d'accueil dont les familles ont besoin et sera calculé en tenant compte des ressources des parents.

Il s'agit également de rapprocher le coût, pour une famille, entre un accueil en crèche et l'emploi d'un assistant maternel.

#### Elle comporte 3 points clés :

- ✓ **à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025** : un calcul qui changera pour l'ensemble des familles. Elles seront informées du nouveau montant de leur CMG lors de la déclaration de septembre 2025 ;
- ✓ **à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025** : les familles monoparentales pourront bénéficier du CMG jusqu'aux 12 ans de l'enfant, au lieu de 6 ans aujourd'hui ;
- ✓ **à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2025** : en cas de résidence alternée, chaque parent pourra bénéficier du CMG s'il remplit les conditions nécessaires.

À partir du 1<sup>er</sup> septembre, le calcul du montant du CMG rémunération est modifié pour prendre en compte la situation réelle des familles : nombre d'enfants à charge et niveau de ressources. La prestation sera adaptée selon le choix du mode d'accueil et les besoins d'accueil des familles.

- **Si vous êtes déjà bénéficiaire du CMG**, le nouveau calcul sera appliqué automatiquement par l'Urssaf service Pajemploi, vous n'aurez aucune démarche à faire. Vous serez donc informé du montant de votre CMG lors de votre déclaration de septembre 2025. Vous pouvez éventuellement bénéficier du complément transitoire, pour le savoir, rendez-vous sur : <https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/estimer-complement-transitoire.html>
- **Si vous demandez le CMG pour la 1<sup>ère</sup> fois ou pour l'accueil d'un nouvel enfant au 1<sup>er</sup>/09** : l'application du nouveau calcul est automatique. Vous pouvez faire votre demande de prestation sur le site Caf.fr.

**Vous pouvez évaluer votre reste à charge et votre complément de libre choix du mode de garde (CMG) sur le simulateur :**

<https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/calculer-reste-a-charge-cmg-pe.html>



Source : [www.urssaf.fr/pe.html](https://www.urssaf.fr/pe.html)



## L'application pour vous accompagner : *Mon Pajemploi au quotidien*

Conçu pour et avec les parents et les assistantes maternelles, *Mon Pajemploi au quotidien* est un service optionnel de l'Urssaf service Pajemploi qui évolue régulièrement pour s'adapter à vos besoins de manière innovante. Vous êtes en mensualisation avec votre assistante maternelle, en CDI, n'hésitez pas à utiliser cette application pour vous simplifier la vie :

<https://www.urssaf.fr/accueil/services/services-particuliers/service-pajemploi/appli-mon-pajemploi-au-quotidien.html>



### Mon Pajemploi au quotidien

L'application qui accompagne les parents employeurs et leur assistant maternel au quotidien

L'application est compatible avec iOS et Android.



#### Un planning partagé

Seul ou en binôme avec votre assistant maternel, l'application vous permet de consulter et d'ajouter au planning partagé les événements liés à la garde (absences, heures supplémentaires, congés, etc.)

#### Des calculs automatiques

Les congés et la déclaration sont calculés à partir des termes du contrat et des événements du planning. L'application vous accompagne pour comprendre la réglementation et les calculs.

#### Une déclaration instantanée

La pré-visualisation de la déclaration est disponible à tout moment. Elle est mise à jour selon les événements du planning. En fin de mois, l'employeur n'a plus qu'à vérifier et valider sa déclaration.

#### Une gestion multi-contrats

Que vous soyez le parent d'une fratrie, ou un assistant avec plusieurs enfants à garder, l'application vous permet de naviguer facilement entre vos différents contrats de garde.

#### Des fonctionnalités sur-mesure pour nos utilisateurs

Les fonctionnalités disponibles sur l'application sont le résultat de nombreux échanges avec les utilisateurs. Elles sont complémentaires à celles proposées par l'Urssaf service Pajemploi :

 <p><b>Une configuration simple</b> Le parent employeur n'a qu'à saisir certains termes du contrat de travail.</p>	 <p><b>Un planning partagé</b> Pour une organisation simplifiée entre le parent employeur et son assistant maternel.</p>	 <p><b>Une déclaration instantanée</b> Grâce aux calculs automatisés, il n'y a qu'un seul bouton à presser à la fin du mois.</p>	 <p><b>Un suivi multicontrats</b> Gérez les plannings et déclarations pour plusieurs gardes d'enfants simultanées.</p>
 <p><b>Un accompagnement pas à pas</b> Tout au long de votre parcours, retrouvez les informations réglementaires essentielles.</p>	 <p><b>Un suivi facilité des congés</b> Les compteurs de congés vous donnent toutes les informations, de l'acquisition à la rémunération.</p>	 <p><b>Un historique des déclarations</b> Pratique pour retrouver les informations relatives à l'ensemble des déclarations effectuées.</p>	 <p><b>Une assistance intégrée</b> Le chatbot vous aide à trouver les réponses à vos questions. Vous pouvez aussi lui proposer vos idées.</p>





## Pour aller plus loin

### La période d'adaptation : une étape à ne pas manquer...



C'est la rentrée ! Papa et maman reprennent le travail et c'est l'heure pour leur enfant de retourner chez « nounou » ou d'y faire son entrée. Seulement, il est important que tout le monde soit prêt pour ce grand jour !

#### *Premier accueil rime souvent avec première séparation...*

Cette séparation, si elle n'est pas préparée, peut être d'autant plus mal vécue par les parents, l'enfant et l'assistante maternelle. D'où l'importance de s'accorder du temps pour effectuer une période d'adaptation ; c'est-à-dire **de mettre en place petit à petit, dans le quotidien de l'enfant, des moments de séparation** pendant lesquels l'assistante maternelle le prendra en charge.

Tout d'abord il est primordial que les parents et l'assistante maternelle s'accordent sur le déroulement de l'adaptation afin d'**expliquer à l'enfant ce qui va se passer**, puis il faut faire les présentations, établir un premier contact, en présence d'un (des) parent(s), entre l'enfant et l'assistante maternelle.

Lors des premières rencontres, le parent peut par exemple rester une heure avec l'enfant. N'oubliez pas de faire visiter la maison à l'enfant, **lui montrer ses différents « lieux de vie »** : l'endroit où il pourra jouer, où il sera changé, où il dormira, où il prendra ses repas... Ces premières approches permettront également aux parents de **faire davantage connaissance** avec l'assistante maternelle, des autres enfants, et de nouer une relation de confiance. Cette première étape est importante, car **plus les parents seront sereins, mieux la séparation se passera bien**.

Puis la séparation va évoluer dans le temps : l'enfant peut tout d'abord être accueilli 1h00, puis 2h00, puis pour le repas, pour une demi-journée y compris la sieste puis finalement une journée entière. Pensez à lui laisser un doudou et pourquoi pas quelques jeux de la maison pour que **la transition avec ce nouvel environnement se fasse à l'aide d'objets familiers**.

D'autre part, même si cela peut paraître difficile, il est important de **ne pas partir sans le prévenir**. Il est nécessaire d'expliquer à l'enfant pourquoi vous le laissez, de lui dire que vous partez mais surtout que vous reviendrez. Lorsque vous récupérerez votre enfant après votre journée de travail, vous pourrez lui rappeler les informations du matin. Vous l'aidez ainsi à **élaborer des repères spatio-temporels** qui l'aideront à mieux gérer ses émotions.

#### *... le retour des vacances pour un enfant déjà habitué à aller chez son assistante maternelle doit également être préparé*

En effet les enfants ont une mémoire à court terme, et après plusieurs semaines passées avec papa et maman la « rentrée » peut être difficile. Quelques jours avant, il sera important d'expliquer à l'enfant que vous devez reprendre le travail et qu'il va retourner chez son assistante maternelle... Le jour J, il faut **prendre le temps de se retrouver**, permettre à l'enfant de se familiariser de nouveau avec l'environnement : la chambre où il dort habituellement, les lieux où il évoluera...

**Laissez le temps à l'enfant de reprendre ses repères**, ne le bousculez pas dès le premier jour avec les activités habituellement pratiquées telles que les sorties, les balades, les participations aux ateliers proposés par le Relais Petite Enfance...

**NB** : Le contrat de travail commence le 1<sup>er</sup> jour de la période d'adaptation (elle est rémunérée).

#### Quelques petites lectures sur le sujet :

**A ce soir !**, Ashbé Jeanne, éd. L'école des Loisirs

**Bébés Chouettes**, Waddell Martin et Benson Patrick, éd. Kaléidoscope

**Bob et Marley La séparation**, Marais-Dedieu, éd. Seuil Jeunesse

**A tout à l'heure**, Thierry Bedouet, éd. Milan

**Papa à grands pas**, Nadine Brin-Cosme et Aurélie Guillerey, Album Nathan





# À vos Agendas ! Reprise des ateliers d'éveil - septembre 2025



## Comment ça marche ?

Les ateliers d'éveil sont ouverts aux assistant.e.s maternel.le.s et parents employeurs résidant sur l'une des communes citées ci-contre.

Chacun peut participer aux ateliers de son choix, sur inscription auprès du RPE au 03 68 89 04 34, en fonction des places disponibles. Les séances se déroulent tous les matins de **9h45 à 11h15**.

Lundi      Mardi      Mercredi      Jeudi      Vendredi

<b>1</b> <b>Haillicourt</b>  Salle culturelle Cour Vauthier	<b>2</b> <b>Camblain-Châtelain</b>  Salle Saillot rue du 11 nov.	<b>3</b> <b>Beugin</b>  Salle de la Mairie rue Perrin	<b>4</b> <b>La Comté</b>  Salle polyvalente rue du Moulin	<b>5</b> <b>Ourton</b>  Salle de l'école de musique rue Caudron
<b>8</b> <b>Auchel</b> Maison des 1000 premiers jours La goutte de lait rue du Général de Gaulle	<b>9</b> <b>Maisnil-les-Ruitz</b> Ludothèque rue de Belfort	<b>10</b> <b>Rebreuve-Ranchicourt</b> Salle de l'évolution rue des Ecoles	<b>11</b> <b>Bajus</b> Salle polyvalente Grande rue	<b>12</b> <b>Caucourt</b> Maison pour Tous rue Carré
<b>15</b> <b>Marles-les-Mines</b> Espace Petite Enfance 3 rue du Stade	<b>16</b> <b>Calonne-Ricouart</b> Centre culturel I. Aubret rue du Parc	<b>17</b> <b>Divion</b> Salle polyvalente Mandela Place Kruger	<b>18</b> <b>Hesdigneul-les-Béthune</b> Salle des Fêtes Place du Rietz	<b>19</b> <b>Houdain</b> Espace Fleuret 5 rue des Ormes
<b>22</b> <b>Barlin</b> Salle Tetelin 8 rue Hermary	<b>23</b> pas d'atelier	<b>24</b> <b>Fresnicourt-le-Dolmen</b> Salle Chez Nous Place 1er Mai	<b>25</b> <b>Cauchy-à-la-Tour</b> Salle des Fêtes Place Jean-Charles Fruchart	<b>26</b> <b>Hersin-Coupigny</b> Pôle enfance Jeunesse rue Lamendin
<b>29</b>   Sortie découverte à la ferme	<b>30</b> <b>Ruitz</b> Salle des Fêtes rue de Bruay			



Le soleil sera toujours au rendez-vous !



Les ateliers peuvent avoir lieu à l'extérieur.  
Pensez à emmener Chapeaux, Crème solaire, gourde et tenue adaptée  
Merci !




**Assistantes maternelles,**

Le Relais Petite Enfance vous invite avec les enfants que vous accueillez à une **matinée découverte à la ferme pédagogique de Gouy-Servins**  
36 rue d'Arras

**Lundi 29 septembre 2025**  
Rendez-vous à 9h30 à l'entrée

sur réservation au 03 68 89 04 34 dans la limite des places disponibles

